

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

18 h 45 – Salle du Conseil

1er étage de l'Hôtel de Ville

Monsieur Sylvain ESTAGER

- Budget supplémentaire 2023

Monsieur Gérard CAUDRON

- Présentation du rapport d'activité 2022 de la Métropole européenne de Lille
- Déplacements d'élus dans le cadre d'un mandat spécial

Monsieur Sylvain ESTAGER

- Autorisation de signer les marchés publics
- Fourrière automobile - Autorisation de lancement d'une procédure de concession de service public
- Adhésion à l'agence France locale - société territoriale

Monsieur Farid OUKAID

- Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives - subventions diverses
- Affectation d'une subvention exceptionnelle pour le club ESBVA LM au titre de sa qualification à l'Euroleague et pour le club FOS TENNIS pour la prise en charge des fluides

Madame Chantal FLINOIS

- Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement d'urgence et d'insertion

- Subvention exceptionnelle au profit de l'association du Centre Social Larc Ensemble
- Maison des Genêts - approbation des tarifs de la sortie au musée du Louvre à Paris

Madame Nelly BOYAVAL

- Installation du Conseil de la vie associative

Monsieur Vincent BALEDENT

- Dénomination place François Mitterrand quartier de l'hôtel de ville
- Adhésion au portail VIGIFONCIER

Monsieur Jean-Michel MOLLE

- Convention de partenariat entre la Ville et l'association Orchestre à l'école dans le cadre de l'ouverture d'une troisième classe à Villeneuve d'Ascq
- Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur David DIARRA

- Affectation de crédits aux associations ASNBNF et DINA MADA, dans le cadre du dispositif "Sport et coopération décentralisée"

Madame Dominique FURNE

- Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'association Hine Ma Tov
- Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de La Rose des Vents

Madame Nathalie PICQUOT

- Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2023 - Les Jantes du Nord

Monsieur Gérard CAUDRON

- Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales